

L'avis suivant est diffusé par le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard à la demande de la Commission de réglementation et d'appels de l'Île.

— PRIX DU PÉTROLE —

Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, le 15 janvier 2021 - La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix pétroliers suivants. Ils seront en vigueur à compter de 0 h 1 le vendredi 15 janvier 2021 :

- Le prix de l'essence augmentera de 3,5 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage augmentera de 4,2 cents le litre.
- Le prix du diesel augmentera de 4,3 cents le litre.
- Le prix du propane augmentera de 2,9 cents le litre pour Irving Energy Distribution and Marketing, de 4,4 cents le litre pour Superior Propane, de 3,3 cents le litre pour Island Petroleum et de 3,5 cents le litre pour Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum.

Le prix de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 111,4 et 112,6 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 116,4 et 117,5 cents le litre.

Le prix maximum du mazout de chauffage sera de 85,7 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 81,3 et 82,7 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits pétroliers, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 22 janvier 2021.